



Accord de collaboration Offre de rentrée

Du 3 septembre au 15 octobre 2018

CERP Rouen Formation

VOUS OFFRE UNE LISEUSE*

pour 3 nouvelles inscriptions**

Pour bénéficier de l'offre, retournez cet accord à
contactformation@cerprouenformation.fr

ETAPE 1 – Composez vos 3 formations parmi les 3 modes de formation ci-dessous

Thèmes disponibles et tarifs consultables sur www.cerprouenformation.fr

J'ai pris connaissance et accepté les conditions générales de vente au dos et m'inscris :

Stage présentiel : indiquer la ou les formation(s) retenue(s)

Intitulé	Stagiaire(s)	Lieu	Date
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Parcours e-learning : indiquer la ou les formation(s) retenue(s)

Intitulé	Stagiaire(s)	Date de début	Date de fin
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Visioformation : indiquer la ou les formation(s) retenue(s)

Intitulé	Stagiaire(s)	Date
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

ETAPE 2 – je remplis l'accord de collaboration et le retourne à CERP Rouen Formation

Tous les champs doivent obligatoirement être renseignés - Remplir un document par stagiaire

À retourner à CERP Rouen Formation à contactformation@cerprouenformation.fr ou par fax au 02 35 52 91 25

Nom de la pharmacie :
Code client : |__| |__| |__| |__| |__| |__| N° téléphone :
Adresse mail :

Stagiaire : Nom, Prénom : Date naissance :/...../.....

N° RPPS : 100 Fonction : Titulaire Adjoint Préparateur Autre

Stagiaire : Nom, Prénom : Date naissance :/...../.....

N° RPPS : 100 Fonction : Titulaire Adjoint Préparateur Autre

Stagiaire : Nom, Prénom : Date naissance :/...../.....

N° RPPS : 100 Fonction : Titulaire Adjoint Préparateur Autre

Nom de la Pharmacie
Date et signature du pharmacien titulaire

* Liseuse d'une valeur 69,99€ TTC envoyée à l'issue de la facturation de la troisième formation. ** Offre valable uniquement pour 3 nouvelles inscriptions (stage, visioformation ou parcours e-learning) dans la limite d'une liseuse par pharmacie (sous réserve de stock disponible). Offre non disponible sur les abonnements et modules à l'unité e-learning.

EXTRAITS DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE CERP Rouen Formation

Article 1 – PRÉAMBULE

Toute passation de commande implique l'adhésion entière et sans retenue du client aux présentes Conditions Générales de Vente. Les Conditions Générales de Vente sont réputées acceptées par le client qui en a pris connaissance lors de l'inscription aux formations. Les présentes conditions demeurent valides jusqu'à la date d'entrée en vigueur d'une nouvelle édition. Les clients se portent fort du respect des présentes Conditions Générales de Vente par leurs salariés.

ARTICLE 3 - INSCRIPTION AUX FORMATIONS

L'inscription sera définitive à réception par CERP Rouen Formation du document contractuel dûment complété et signé par le Client et de son règlement par chèque ou de son Relevé d'Identité Bancaire et du mandat SEPA dûment complété et signé.

ARTICLE 4 - PRIX ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT DES FACTURES

Les prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur au jour de la facturation. CERP Rouen Formation se réserve le droit de modifier le prix de ses formations une fois par an.

Le règlement des prestations se fait par chèque, prélèvement automatique et/ou financement ANDPC ou tout nouvel organisme qui s'y substituerait. Les formations sont facturées par CERP Rouen Formation à l'issue de la prestation. Les factures sont payables dans les 5 jours de leur émission. Aucun règlement anticipé ne donnera lieu à l'octroi d'un escompte.

En cas de prise en charge partielle des frais pédagogiques par un organisme tiers, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné.

Dans le cadre du DPC, le stagiaire s'engage à suivre toutes les étapes obligatoires du programme dans les délais impartis et à fournir les justificatifs demandés pour valider son obligation de DPC. Pour les pharmaciens titulaires, les formations peuvent être prises en charge par l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC) ou tout nouvel organisme qui s'y substituerait.

Article 5 – RETARD DE PAIEMENT

Les paiements effectués postérieurement à 30 jours fin de mois entraînent la perception d'intérêts de retard sur la base du taux d'intérêt légal majoré de huit points.

Le calcul de ces intérêts est effectué au prorata temporis à compter de l'exigibilité de la facture jusqu'à la date de crédit du compte CERP Rouen Formation. En sus des intérêts ci-dessus indiqués, CERP Rouen Formation refacture au client les frais de rejets bancaires mis à sa charge et ce, à hauteur de €38,00 HT par rejet.

Tout retard de règlement ou toute défaillance pourra entraîner l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues sans qu'il soit nécessaire pour CERP Rouen Formation d'adresser une mise en demeure préalable au client.

Dans le cas de procédures collectives, une indemnité de production d'un montant de €1.000,00 HT est perçue par CERP Rouen Formation à titre forfaitaire afin de couvrir les frais afférents.

Article 6 – ANNULATION – REPORT

Toute annulation ou demande de report d'une formation à la demande du client doit être signalée à CERP Rouen Formation, au plus tard cinq jours avant la formation. Le client doit informer CERP Rouen Formation par téléphone ou par email, et confirmer sa demande par LRAR à l'adresse suivante : 39 rue des Augustins 76000 ROUEN.

En cas de non-respect des conditions d'annulation ou de report, CERP Rouen Formation se réserve le droit de facturer intégralement le prix de la formation.

Les remplacements de participants sont admis, sous réserve de l'accord exprès de CERP Rouen Formation et de la transmission des noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard 5 jours avant la formation. Un nouveau document contractuel devra être signé avec le(s) remplaçant(s) et remis au plus tard le jour de la formation.

CERP Rouen Formation se réserve la possibilité de supprimer une session jusqu'à cinq jours avant sa date si le nombre de participants est jugé insuffisant, de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent et ce, sans indemnité due par CERP Rouen Formation.

Article 8 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le contenu et les supports pédagogiques utilisés par CERP Rouen Formation sont protégés par le code de la propriété intellectuelle et constituent la propriété exclusive de leurs auteurs.

Les contenus et supports pédagogiques utilisés par CERP ROUEN Formation ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation, dénaturation, diffusion par le client sans autorisation expresse et écrite de CERP Rouen Formation. En particulier, le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel. A défaut, le client engage sa responsabilité.

En tout état de cause, CERP Rouen Formation demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le client.

Article 9 – LITIGE

Toute contestation de quelque nature que ce soit, relève de la compétence des tribunaux du siège social de CERP Rouen Formation.

Article 10 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, la collecte d'informations nominatives concernant tout client peut faire l'objet d'un traitement informatisé. Les données collectées sont destinées à l'usage de CERP Rouen Formation, et pourront également être communiquées à toute société du groupe coopératif Astera, ainsi qu'à tout tiers partenaire à des fins commerciales ou statistiques.

Tout client dispose d'un droit d'accès, de modification ou de suppression des informations le concernant, en s'adressant par écrit au siège social de CERP Rouen Formation : 39, rue des Augustins - 76000 Rouen.

En outre, conformément à l'article L.1453-1 du Code de la santé publique, toute entreprise commercialisant des produits de santé ou assurant des prestations associées à ces produits doit déclarer ses liens d'intérêt avec les acteurs de santé. Ces informations sont publiées et accessibles sur le site internet de la base de données publique « Transparence Santé ». S'agissant d'une obligation imposée par la loi, le professionnel de santé concerné par une publication ne peut s'y opposer. Il dispose toutefois d'un droit de rectification qu'il peut exercer directement à partir de la base de données publique.

CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AU SERVICE E-LEARNING CERP Rouen Formation

I- Application des conditions générales et particulières de vente

Les conditions énoncées ci-dessous sont des conditions accessoires aux Conditions Générales de Vente CERP Rouen Formation. Toute commande d'une formation e-learning reçue par CERP Rouen Formation implique l'entière acceptation des Conditions Générales de Vente ainsi que des présentes Conditions Particulières de Vente par le client.

Les présentes conditions demeurent valides jusqu'à la date d'entrée en vigueur d'une nouvelle édition. Le client se porte fort du respect de l'ensemble de ces conditions par ses salariés.

II- Prestations

CERP ROUEN Formation propose à ses clients des formations en ligne interactives, accessibles 24h/24 sur le site www.cerprouenformation.fr.

Les formations sont proposées :

- ✓ à l'unité : formation courte (30 minute à 1h) qu'il est possible de suivre une seule fois dans le délai d'un an à compter de la validation de la commande.
- ✓ sous forme de parcours de formations : Une thématique par parcours (ex : patient asthmatique, obésité, ...). Les parcours sont organisés en plusieurs étapes à suivre dans l'ordre indiqué. L'accès aux parcours reste valable 1 an à compter de la date de début du parcours (définie par CERP Rouen Formation). Une fois que le parcours a été suivi entièrement, il n'est plus accessible. Ces parcours peuvent valider le DPC.
- ✓ à l'abonnement : packs prédéfinis de plusieurs formations (de 30 minutes à 1h) sur différents domaines (pathologie, management, communication, ...). L'accès est illimité à toute l'équipe du client pendant 12 mois à compter de la validation de la commande, sous réserve que le salarié soit référencé. Renouvelable par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par LRAR deux mois avant l'échéance annuelle.

III- Inscription

Le client peut commander la formation e-learning pour son propre compte et/ou pour celui d'une ou plusieurs personnes de son équipe à partir du site www.cerprouenformation.fr. L'inscription et l'ouverture des accès aux formations e-learning seront effectives à réception par CERP Rouen Formation du document contractuel dûment complété et signé par le Client et de son règlement par chèque ou de son Relevé d'Identité Bancaire et du mandat SEPA dûment complété et signé.

Un mail de validation est envoyé au client avec un mode d'emploi lorsque la commande est enregistrée.

Les formations e-learning à l'unité ou à l'abonnement sont accessibles dès que l'inscription est définitive. Pour les parcours de formation, ils sont accessibles uniquement à la date de début de la session.

Dans le cadre du DPC, le stagiaire s'engage à suivre toutes les étapes obligatoires du programme dans les délais impartis et à fournir les justificatifs demandés pour valider son obligation de DPC. Pour les pharmaciens titulaires, l'inscription aux parcours de formations doit aussi être réalisée sur le site www.monandpc.fr.

Pré-requis techniques pour suivre les formations :

- disposer d'un compte utilisateur nominatif au site www.cerprouenformation.fr
- carte son et enceintes ou casque audio sur l'ordinateur
- Plug-in Flash version 7 au minimum , lecteur de fichiers PDF (Adobe Reader) installés sur l'ordinateur
- configuration matérielle conseillée : processeur 1Ghz – 512 Mo de RAM – résolution écran 1024*268 – carte graphique 16 bits
- navigateur Internet Explorer supérieur à la version 6.

IV- Prix et modalités de règlement des factures

Les prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur au jour de la facturation. CERP Rouen Formation se réserve le droit de modifier le prix de ses formations e-learning une fois par an.

Les factures sont payables dans les 5 jours de leur émission, par chèque, prélèvement automatique, et/ou financement ANDPC, selon les modalités suivantes :

- ✓ Pour les formations à l'unité : la facturation se fait en fin de mois suivant la commande (possibilité de règlement en 3 échéances mensuelles successives pour toute commande de formations à l'unité supérieure à €300,00).
- ✓ Pour les formations à l'abonnement : en cas de règlement par chèque, l'abonnement est facturé intégralement en fin de mois suivant la commande. En cas de prélèvement automatique, règlement de l'abonnement en 12 prélèvements en fin de mois.
- ✓ Pour les parcours : la facturation se fait en fin de mois suivant la date de début du parcours, sauf pour les pharmaciens titulaires bénéficiant d'une prise en charge par l'ANDPC.

V- Annulation

Une fois que l'inscription est définitive, aucune demande d'annulation ne pourra être acceptée par CERP Rouen Formation. CERP Rouen Formation se réserve le droit de facturer intégralement le client du prix de la formation. Aucun remboursement ou dédommagement ne pourra être accordé.

VI- Confidentialité

Les codes d'accès (login et mot de passe) à la plateforme e-learning sont envoyés sur la messagerie électronique renseignée lors de l'inscription. Autant de codes d'accès que de personnes désignées par le Client sont créés. Ces codes d'accès sont personnels. Ils ne devront en aucun cas être communiqués à des tiers.

VII – Propriété intellectuelle

La plateforme de formation, les contenus et les outils ont été conçus, créés et enrichis par la société Atoopharm qui possède les droits d'auteur. Les contenus des formations « Pathologies et cas d'ordonnances » sont une co-production de la société Atoopharm et du Moniteur des Pharmacies.